



Dans la journée du jeudi 17 octobre 2019, le Comité de suivi de l'exécution du budget d'investissement public, dans la Menoua, a tenu la troisième session de ses assises trimestrielles.

La tenue des travaux du comité départemental de suivi de l'exécution du budget d'investissement public (BIP-2019), dans la Menoua, a montré que le taux d'exécution physique des travaux, tous types de gestion confondus, s'élève à plus de cinquante pour cent (51,72%), contre moins de quarante pour cent (38,42%) à la même période il y a un an. Soit un gain de plus de treize (13) points.

Y apportant une explication dans son mot d'ouverture des travaux, le jeudi 17 octobre 2019, Pierre Assadio, président départemental d'un groupement de producteurs agro-sylvo-pastoraux, acteur de la société civile, représentant SM Placide Nguéack, parlementaire et président du Comité, empêché, a été affirmatif :

« Cette performance est à mettre à l'actif, non seulement de l'action que chacun de nous mène au quotidien, mais aussi des mesures institutionnelles que le gouvernement de la République ne cesse de prendre, pour faire du budget d'investissement public un véritable levier de développement... »

Pour le reste, le taux de réalisation des projets à gestion communale s'est décliné par acteur, ainsi que suit : Fongo-Tongo, 18,76% ; Penka-Michel, 51,33% ; Dschang, 52,26% ; Fokoué, 63,43% ; Santchou, 64,02% ; Nkong-Zem, 74,02%. Soit un taux moyen de réalisation physique de 56,75%, pour les projets directement gérés par les communes.

La totalité des projets, qu'ils soient à gestion départementale ou communale, ou encore même issus de dotations ponctuelles, correspond à une enveloppe budgétaire de moins de deux milliards et demi (2 244 388 000 Fcfa), en crédit de paiement.

Au nombre des recommandations prises, trois ont semblé émerger du lot. La première a invité le délégué départemental du ministère de l'Élevage, des pêches et des industries animales, MINEPIA, à saisir le maire de Fokoué au sujet de l'usage effectif, de l'aire d'abattage de sa commune.

La deuxième a porté sur l'engagement du président de séance, à prendre les dispositions nécessaires à l'avenir, pour améliorer les conditions de travail. La dernière de ces recommandations a demandé au secrétaire statutaire, d'inviter à l'avenir tous les maîtres d'ouvrages, aux séances du Comité.